



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Agriculture - viticulture - glyphosate

Question écrite n° 1206

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la position française liée au glyphosate. Les détracteurs de l'herbicide se réfèrent à l'étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui suggère que la substance pourrait causer des cancers et appellent donc à une interdiction totale de celle-ci. D'un autre côté, l'agence européenne en charge des produits chimiques (ECHA) et celle de la sécurité des aliments (EFSA) ont estimé qu'il n'y avait pas de raison de classer cette substance comme cancérigène. Dans l'éventualité où le glyphosate est interdit, la France pourrait perdre plusieurs milliards d'euros. Cela entraînerait une baisse de rendement et donc un retrait des exportations, notamment pour les céréales, autour de 1,06 milliard d'euros pour le secteur des céréales auxquels il faut ajouter 900 millions d'euros pour la vigne. De plus, 73 % des agriculteurs estiment que le retrait aurait un impact sur l'organisation du travail de leur exploitation et 72 % estiment que la rentabilité économique de leur exploitation serait impactée. Ce retrait du marché représenterait donc aussi une hausse des coûts de production pour la majorité des utilisateurs de glyphosate, pouvant aller jusqu'à 22 % en viticulture et 26 % pour les grandes cultures. Cela engendrerait également une perte de rentabilité pouvant aller jusqu'à 33 % pour les exploitations céréalières et 20 % pour les exploitations viticoles. En outre, il n'existe pas à l'heure actuelle de traitements alternatifs équivalents. Une interdiction à court terme engendrerait donc la mise à mal d'un secteur déjà en difficulté. Par ailleurs, les sept évaluations sanitaires exhaustives réalisées par les autorités publiques ces 40 dernières années, ont conclu de façon constante que le glyphosate ne présente pas de danger particulier pour l'homme. Enfin, supprimer le glyphosate sans traitement de remplacement entraînerait des conséquences qui iraient à l'encontre des objectifs agro-écologiques recherchés comme celui de restaurer le labour et l'érosion des sols. Entre un retrait brutal de cette molécule et un renouvellement de l'autorisation pour les dix prochaines années, il existe une posture intermédiaire qui doit être étudiée à savoir un arrêt graduel qui pourra permettre une adaptation progressive. L'agriculture en générale et ceux qui la font doivent être écoutés. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ces différentes perspectives.

Texte de la réponse

Le glyphosate est un herbicide non sélectif, agissant sur les différentes adventices des espèces cultivées. Il s'agit de l'herbicide le plus utilisé en France et dans le monde, du fait de son efficacité combinée à un faible coût. L'annonce en mars 2015 par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC), placé auprès de l'organisation mondiale de la santé, selon laquelle le glyphosate devrait être classé comme cancérigène probable pour l'homme, a ouvert un débat au sein de l'Union européenne (UE) sur l'innocuité de la substance. En juin 2016, la Commission européenne, qui devait statuer sur le renouvellement de l'approbation du glyphosate, a finalement prolongé l'approbation en vigueur jusqu'en décembre 2017 au plus tard, dans l'attente d'un réexamen de la classification harmonisée par l'agence européenne des produits chimiques (ECHA) et d'une évaluation complémentaire d'un possible caractère perturbateur endocrinien par l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). À l'issue de ces travaux, l'ECHA n'a pas modifié le classement harmonisé actuel du glyphosate. L'EFSA, quant à elle, a conclu à l'absence de caractère perturbateur endocrinien. Une première

proposition de la Commission européenne, visant à renouveler l'approbation du glyphosate pour dix ans, n'a pas recueilli un soutien suffisant de la part des États membres. Finalement, la Commission a renouvelé l'approbation pour cinq ans, jusqu'en décembre 2022. La France a considéré que cette durée était trop longue compte tenu de la controverse scientifique. Elle s'est engagée activement dans la transition vers une agriculture moins dépendante aux produits phytopharmaceutiques. Conformément aux annonces faites lors de la clôture des états généraux de l'alimentation, le 21 décembre 2017, une concertation a été lancée en janvier 2018 concernant un projet de feuille de route gouvernementale sur les produits phytopharmaceutiques, en vue de sa finalisation avant la fin du premier trimestre 2018. Parmi les priorités identifiées figurent la diminution rapide de l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement, le renforcement de la recherche sur les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé, le renforcement des mesures de protection des populations et la recherche d'alternatives pour les agriculteurs. S'agissant plus spécifiquement du glyphosate, la proposition de feuille de route envisage la conduite d'une étude expérimentale sur la dangerosité de la substance afin d'en porter les résultats au niveau européen, ainsi qu'un renforcement de la recherche-développement pour accélérer la disponibilité en méthodes alternatives et leur appropriation par les agriculteurs. Ces travaux sur les alternatives pourront s'appuyer sur l'état des lieux établi par l'institut national de la recherche agronomique (INRA), qui a rendu en novembre 2017 un rapport intitulé « Usages et alternatives au glyphosate dans l'agriculture française », à la demande des ministres de l'agriculture et de l'alimentation, de la transition écologique et solidaire, de la santé, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. En ce qui concerne les usages non agricoles, l'utilisation du glyphosate par les collectivités dans les espaces verts ouverts au public est déjà interdite en France depuis le 1er janvier 2017. De plus, son utilisation par les particuliers sera interdite à partir du 1er janvier 2019. Le Gouvernement souhaite fixer une stratégie de réduction de la dépendance de l'agriculture aux produits phytosanitaires. Les alternatives à ces produits sont un des moyens pour atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est fixés, et il n'entend pas laisser les agriculteurs sans solution pour réaliser la transformation des modèles agricoles nécessaire à la protection de l'environnement et de la santé des consommateurs français.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Besson-Moreau](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1206

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2017](#), page 4407

Réponse publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1154